



Autorisation parentale de prise de vues d'un mineur et d'utilisation des images le représentant

Lycée Antoine de Saint Exupéry
Tél. : **02 62 38 09 16**

Adresse : 20 Rue du lycée 97425 LES AVIRONS

L'élève :

Classe précédente :

Future classe :

Responsables : Je – Nous (1)

soussigné(e)(s) (Père - mère - tuteur légal)(1)

Demeurant

Et (Père - mère - tuteur légal)(1)

Demeurant.....

Cocher les cases ci-dessous

Autorise - autorisons (1) **Le Lycée Antoine de Saint-Exupéry Rue du Lycée 97425 Les Avirons** à photographier ou faire photographier, interviewer et/ou filmer l'enfant **dans le cadre de ses activités scolaires et périscolaires au titre de l'année 2018-2019.**

Déclare - Déclarons (1) céder à titre gracieux au **Lycée Antoine de Saint-Exupéry** pour une durée de 10 ans le droit d'utiliser les images prises à cette occasion sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par les services de l'État ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet, accessibles en France et à l'étranger.

Le Lycée Antoine de Saint-Exupéry BP 28 97425 Les Avirons s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant.

Fait à,

le.....

Signature(s) du père, de la mère ou des représentants légaux, précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

(1) : rayer la mention inutile

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à l'adresse suivante :

Le Lycée Antoine de Saint-Exupéry BP 28 97425 Les Avirons